COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2026

Solidarité à la source, un an après
Les 5 enseignements clés d'une réforme qui transforme l'accès aux droits

Un an après son déploiement sur l'ensemble du territoire, la solidarité à la source s'impose comme une réforme majeure pour l'accès aux droits sociaux. Elle a profondément transformé les déclarations de ressources du RSA et de la prime d'activité : des démarches simplifiées, des erreurs réduites et des droits mieux sécurisés.

Aujourd'hui, près de 6,4 millions d'allocataires de la prime d'activité et du RSA bénéficient de déclarations trimestrielles préremplies. Les résultats observés après un an confirment la pertinence de cette réforme, largement comprise et saluée par les usagers.

1. Des démarches profondément simplifiées pour les allocataires

Depuis mars 2025, les allocataires du RSA et de la prime d'activité n'ont plus à renseigner seuls l'intégralité de leurs ressources. Grâce au pré-remplissage automatique, les informations transmises par les employeurs et les organismes partenaires (France Travail, Assurance maladie, Urssaf…) sont directement intégrées dans la déclaration trimestrielle pré-remplies.
Salaires et revenus de remplacement (allocations chômage, pensions, indemnités journalières…) sont ainsi déjà renseignés. L'allocataire n'a plus qu'à :

- vérifier les montants,
- compléter les éléments non récupérables automatiquement,
- valider sa déclaration.



En cas d'anomalie, il peut demander une correction. Cette simplification s'est accompagnée d'une forte mobilisation des équipes des Caf, afin de faciliter la compréhension et l'appropriation du dispositif. Un accompagnement qui porte aujourd'hui ses fruits.

2. Une réforme largement adoptée et saluée par les usagers

Un an après la mise en place des déclarations préremplies, les retours des allocataires sont très majoritairement positifs. Les enquêtes et entretiens réalisés par la Cnaf auprès de bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité montrent que :

- 84 % se déclarent satisfaits de la nouvelle déclaration
- 72 % se sentent plus en confiance au moment de déclarer leurs ressources,
- 89 % estiment la déclaration plus rapide,
- 84 % la jugent plus simple.

Les usagers mettent en avant le gain de temps, la clarté des informations et la réduction du risque d'erreurs.

Contacts Presse
Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79
presse@cnaf.fr
Suivez notre actualité sur @cnaf_actus

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie
Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.

Exemples de témoignages recueillis dans les accueils des Caf auprès d'allocataires concernés qui apprécient la simplification apportée par la démarche : « *J'ai trouvé que c'était très intuitif. Les revenus étant déjà indiqués, je n'avais plus qu'à valider. C'est un gain de temps, qui sécurise aussi* » ; « *On revérifie avec le bulletin, on clique et c'est parti !* » :

3. Des erreurs en nette diminution grâce au pré-remplissage

Si des modifications restent possibles, la fiabilité des données transmises est aujourd'hui très élevée.
Au lancement du dispositif, 5,4 % des déclarations faisaient l'objet d'un signalement, le temps que chacun s'approprie ce nouveau fonctionnement. Depuis, ce taux diminue régulièrement.

En janvier 2026, 96 % des déclarations trimestrielles sont validées sans modification. Parmi les 4 % de déclarations signalées, la majorité concerne :

- parfois des erreurs ou retards des employeurs dans les données préremplies (montant, employeur, revenus d'indépendants),
- les plus souvent des erreurs des allocataires liées à une mauvaise compréhension du montant net social ou de la période à déclarer.

Des actions de pédagogie renforcée et plusieurs évolutions techniques sont déjà engagées pour réduire encore ces situations.

4. Des évolutions déjà en préparation pour aller plus loin

La solidarité à la source est une réforme évolutive. Plusieurs améliorations sont d'ores et déjà à l'étude ou en cours de développement, notamment :

- l'extension du pré-remplissage aux demandes de RSA et de prime d'activité déposées par des personnes déjà allocataires d'une autre prestation,
- le pré-remplissage des pensions alimentaires,
- la simplification de la déclaration des travailleurs indépendants, en s'appuyant sur les données de l'Urssaf.

5. Un levier concret contre le non-recours aux droits

Au-delà de la simplification administrative, la récupération des données nécessaires à la solidarité à la source permet de lutter contre le non-recours. Ainsi, en 2025, une campagne d'information ciblée a été menée auprès de bénéficiaires d'APL :

- près de 100 000 personnes ont été informées de leur éligibilité potentielle à la prime d'activité,
- trois mois plus tard, un quart avait engagé une démarche,
- parmi eux, 10 500 allocataires perçoivent aujourd'hui effectivement la prime d'activité.

De nouvelles campagnes proactives d'accès aux droits sont prévues dans les prochains mois.

Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf
« Aujourd'hui, la quasi-totalité des bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA valident chaque trimestre leur déclaration de ressources préremplies sans la modifier, ce qui montre la fiabilité des données transmises et la bonne compréhension des données indiquées. En réussissant cette réforme, nous avons très concrètement facilité la vie de plus de 6 millions de personnes. C'est une vraie fierté pour l'ensemble des 35 000 agents de la Cnaf et des Caf d'avoir franchi cette étape sans problème majeur pour nos allocataires. Je tiens à les en remercier et assurer à nos allocataires de notre mobilisation quotidienne pour poursuivre cette dynamique de simplification », souligne Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf.

🔍 **Pour aller plus loin :** Solidarité à la source,1 an après : les 5 points à retenir